REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE MARNE
ARRONDISSEMENT DE LANGRES
MAIRIE DE BOURBONNE LES BAINS (52400)
☎ 03 25 90 14 80
mairie.de.bourbonne@orange.fr

2023/ARR/121

Travaux Grande Rue

Le Maire de la Commune de BOURBONNE LES BAINS

VU *le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-2 et L.2213-1 à L.2213-6,*

VU *le Code de la Route et notamment l'article R.411-9 et R.417-10,*

VU *le Code de la Voirie Routière,*

VU *le Code Pénal,*

VU *la demande présentée par la société Bongarzone le 19 octobre 2023, sollicitant l'autorisation d'occuper le domaine public pour des travaux sur trottoir du 27 octobre 2023 jusqu'à la fin des travaux grande rue à Bourbonne les Bains,*

CONSIDERANT *que pour des raisons de sécurité, il appartient à l'autorité municipale de réglementer la circulation afin d'assurer la sécurité des usagers,*

ARRETE :

ARTICLE 1er – Pour le bon déroulement des travaux le stationnement est interdit grande rue de la place de la libération à l'angle de la rue Colonel Bénitte.

ARTICLE 2 – En cas d'urgence, la rue doit pouvoir être libérée rapidement pour faciliter l'intervention des véhicules de secours.

ARTICLE 3 - La mise en place de la signalisation réglementaire et le retrait des barrières seront effectués par la société Bongarzone.

ARTICLE 4 - Le bénéficiaire veille à ne pas faire obstacle à la libre circulation des véhicules et des passants.

ARTICLE 5 - Les infractions au présent arrêté sont constatées par procès–verbal et réprimées conformément à la loi.

ARTICLE 6 - Monsieur le Maire de la Commune de Bourbonne les Bains est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Copie du présent arrêté est adressée à :

-Monsieur le Directeur des Services d'Incendie et de Secours,

- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Bourbonne les Bains,

- Madame la Responsable des Services Techniques,

- La société Bongarzone,

A Bourbonne les Bains, le 26 octobre 2023

Le Maire,

MAIRIE de BOURBONNE-les-BAINS (Haute-Marne)

Monsieur André NOIROT

Le Maire de la Commune de Bourbonne les Bains certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Châlons en Champagne dans un délai de deux mois à compter de sa transmission et/ou de sa notification et publication.